



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

Division académique de la formation
et du développement professionnel

DAFOR

Affaire suivie par

Juliette MARCI

T : 01 57 02 67 80

Mél : ce.dafor@ac-creteil.fr

Laurence GELY

T : 01 57 02 62 93

Mél : laurence.gely@ac-creteil.fr

4 rue Georges Enesco
94010 Créteil cedex
www.ac-creteil.fr

Créteil, le 20 avril 2020

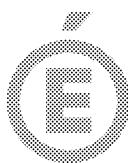
Le recteur de l'académie de Créteil

à

- Madame et messieurs les présidents des universités Paris 8 Vincennes-Saint-Denis, Sorbonne Paris Nord, Gustave Eiffel, Paris-Est-Créteil,
- Mesdames et monsieur les inspecteurs d'académie-directeurs académiques des services de l'éducation nationale de Seine et Marne, de Seine Saint Denis et du Val de Marne,
- Mesdames et messieurs les chefs d'établissements (lycées, collèges, EREA, ERPD),
- Monsieur le directeur de l'ISMEP de Saint Ouen,
- Madame la directrice de l'école normale supérieure Louis Lumière de la Plaine Saint Denis,
- Monsieur le directeur général du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Créteil,
- Madame la surintendante, directrice de la maison d'éducation de la Légion d'honneur,
- Monsieur le directeur du centre technique du livre,
- Mesdames et messieurs les directeurs des centres d'information et d'orientation,
- Monsieur le directeur de l'office national d'information sur les enseignements professionnels,
- Mesdames et messieurs les conseillers techniques et chefs de division du rectorat

Circulaire n° 2020-030

Objet : Modalités d'inscription des personnels administratifs aux stages de préparation au concours interne d'adjoint administratif (ADJAENES), concours interne de secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe normale (SAENES-CN), concours interne d'attaché d'administration de l'Etat (AAE) et aux examens professionnels de secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe supérieure et de classe exceptionnelle (SAENES-CS et SAENES-CE), et d'attaché principal de l'administration de l'Etat (APAE) au titre de l'année 2020-2021

**Annexes :****Annexe 1 calendrier des opérations****Annexe 2 : volume horaire des formations**

La présente circulaire vise à préciser les modalités d'inscription à la préparation au concours ou examen professionnel choisi.

| Préparations proposées en 2020-2021 | | | |
|--|-----------|-----------|------|
| Concours internes | ADJAENES | SAENES CN | AAE |
| Examens professionnels | SAENES CS | SAENES CE | APAE |

À compter de l'année scolaire 2020-2021, l'organisation des formations de préparation aux concours et examens professionnels des personnels administratifs évolue :

Les candidatures auront lieu via Gaia accès individuel (Gaia bleu), entre le 5 et le 19 juin 2020 lors de la 1^{ère} campagne d'inscription individuelle au plan académique de formation selon une procédure simplifiée détaillée en annexe 1.

Après avis du supérieur hiérarchique, les candidats devront obligatoirement suivre et compléter un parcours préparatoire distanciel, accessible via la plateforme m@gistère, entre le 5 juillet et le 31 août 2020. Ce module à distance ne fait pas l'objet d'une quelconque notation, mais vise à préparer les candidats à la formation et à l'évolution professionnelle qu'ils envisagent. Les productions des candidats réalisées dans le cadre de ce parcours ne seront visibles que des formateurs concernés et des agents de la DAFOR habilités, et ne seront en aucun cas communiquées à d'autres services ni aux supérieurs hiérarchiques des agents.

Attention : seuls les candidats ayant réalisé la totalité des activités du parcours seront retenus et convoqués pour les modules de formation présentiels.

I Candidature à une préparation**a- Rappel**

Pour être éligible à une formation de préparation, les personnels doivent remplir les conditions d'inscription aux concours et examens professionnels pour la session 2021 :

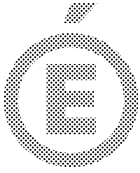
- au 1^{er} janvier 2021 pour les concours AAE, SAENES CN, ADJAENES ;
- au 31 décembre 2021 pour les examens professionnels SAENES CS et CE et APAE.

Il est de la responsabilité de chaque candidat de s'assurer au préalable qu'il remplit les conditions d'inscription. La vérification des pièces justificatives ne relève pas de la compétence de la DAFOR.

b- Procédure d'inscription (entre le 5 et le 19 juin 2020)

Les personnels sélectionneront le dispositif et le module correspondant au concours ou à l'examen auquel ils souhaitent se préparer **sur GAIA accès individuel (Gaia bleu) :**

<https://dafor.ac-creteil.fr/>



3

Attention : les modules ci-dessous correspondent à la préparation aux épreuves d'admissibilité (épreuves écrites) de chaque concours/examen. Les candidats admissibles seront **automatiquement convoqués** par la DAFOR pour les formations aux épreuves d'admission (épreuves orales).

| GAIA | Concours | | | Examens professionnels | | |
|-------------------|-------------------|--------------------|--------------|------------------------|--------------------|---------------|
| Code PAF | ADJAENES PCA01 | SAENES CN PCA03 | AAE PCA09 | SAENES CS PCA05 | SAENES CE PCA07 | APAE PCA11 |
| Dispositif | 20A0240094 | 20A0240087 | 20A0240091 | 20A0240089 | 20A0240090 | 20A0240092 |
| Module | 53890 | 53864 | 53882 | 53872 | 53880 | 53885 |

Observations importantes

- Une seule préparation concours/examen professionnel est autorisée par année scolaire.
- Toute erreur d'inscription au PAF (choix du concours/examen professionnel) invalidera la demande de formation.
- Aucune candidature hors délai ne sera prise en compte.
- Demande de renouvellement :

Les agents peuvent se réinscrire à une préparation déjà suivie selon les conditions suivantes :

- seuls 2 renouvellements sont autorisés ;
- les 3 années de préparation autorisées (initiale + 2 renouvellements) ne doivent pas être consécutives ;
- seules les candidatures des stagiaires ayant assisté en 2017/2018 ou 2018/2019 ou 2019-2020 à au moins 2/3 de la formation ou dont les absences ont été justifiées pourront prétendre à une préparation ;
- la formation au dossier RAEP ne peut faire l'objet d'un renouvellement.

II- Réunion d'information

Pour les personnels qui le souhaitent, une réunion d'information **facultative** est organisée le **mardi 26 mai 2020** sous la forme d'une ou plusieurs visio- conférences (le nombre de réunions sera décidé en fonction du nombre d'inscrits).

L'inscription à la réunion d'information se fait dans GAIA du 21 avril 2020 au 19 mai 2020.

Dispositif 19A0240253 module 49006

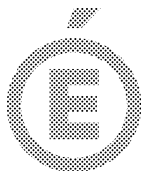
<https://dafor.ac-creteil.fr/>

Les candidats inscrits recevront par courrier électronique une invitation qui précisera l'horaire exact, et le lien pour rejoindre la réunion à distance.

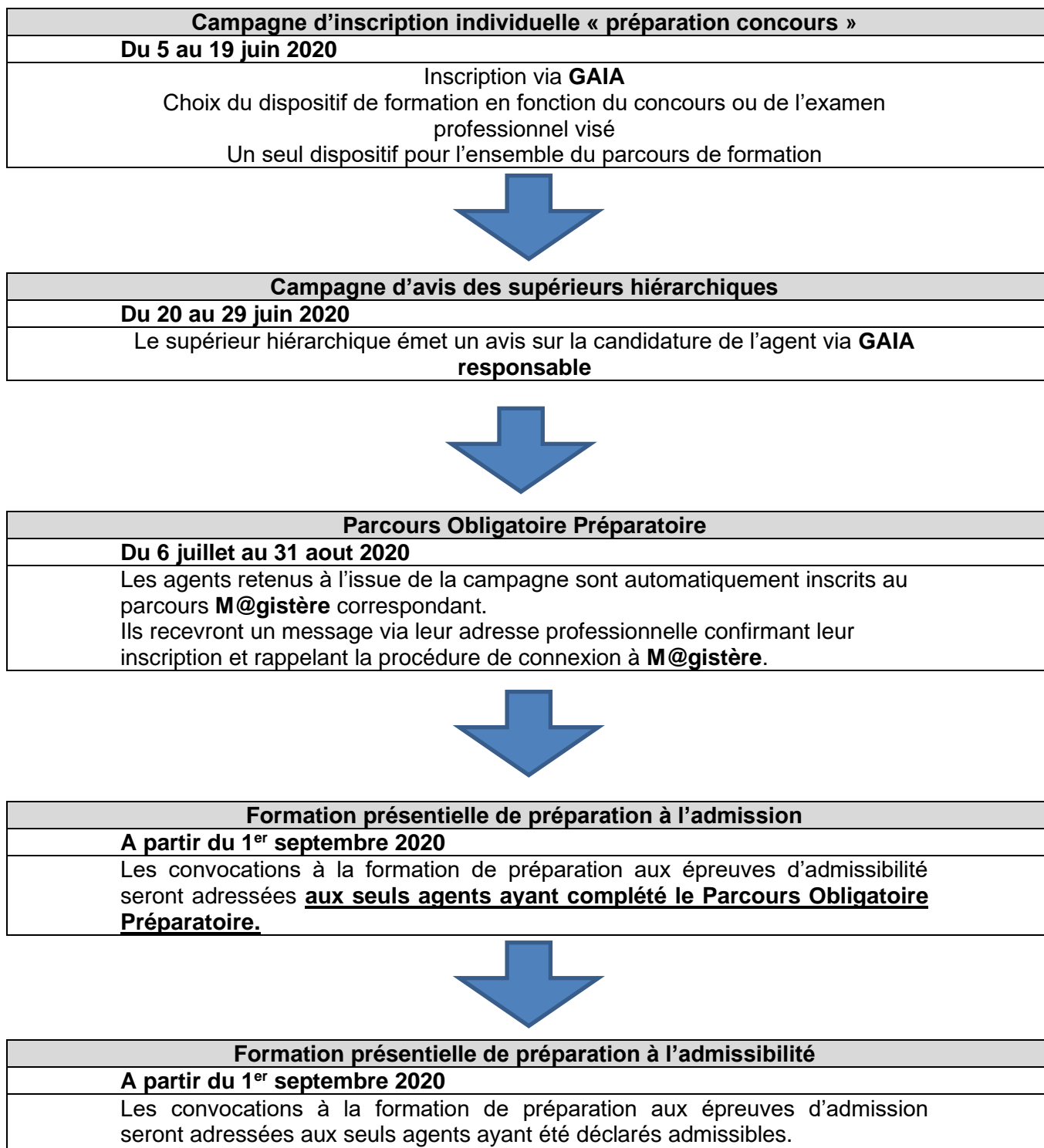
Je vous remercie de bien vouloir assurer une large diffusion de ces informations aux personnels placés sous votre autorité.

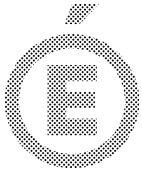
Pour le recteur et par délégation
La secrétaire générale adjointe de l'académie de Créteil
Directrice des relations et des ressources humaines

Carole LAUGIER



Calendrier des opérations





Volume horaires des formations préparatoires aux concours et examens – année scolaire 2020-2021

| Préparation | Concours | | | Examens professionnels | | |
|--------------------------------------|-------------------|----------------------|-------------------|-------------------------------|----------------------|-------------------|
| Intitulé | ADJAENES | SAENES CN | AAE | SAENES CS | SAENES CE | APAE |
| Dispositif | 20A0240094 | 20A0240087 | 20A0240091 | 20A0240089 | 20A0240090 | 20A0240092 |
| Module | 53890 | 53864 | 53882 | 53872 | 53880 | 53885 |
| Nombre d'heures admissibilité | 42 | 54 | 66 | 60 | 30 | 80 |
| Nombre d'heures admission | 24 | 18 | 34 | 21 | 21 | 0 |